



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. générale  
2 juillet 2021

Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2021**

Du 30 août au 2 septembre 2021, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour le Bangladesh**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 68,5 millions de dollars : 23 millions provenant de ressources ordinaires et 45,5 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2022-2026)

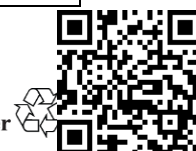
Cycle d'assistance : Dixième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rouge

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	6,5	38	44,5
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	4,5	3	7,5
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	7,0	2,5	9,5
Réalisation 4	Dynamique des populations	3,5	2	5,5
Coordination du programme et assistance		1,5	-	1,5
<b>Total</b>		23	45,5	68,5



## I. Considérations générales

1. Le Bangladesh est à la croisée des chemins quant à sa trajectoire de développement durable. Il a réalisé des avancées remarquables au niveau de la réduction de la pauvreté et de la transformation des systèmes socio-économiques, et le pays s'apprête désormais à quitter la catégorie des « pays les moins avancés ». L'espérance de vie a augmenté pour atteindre environ les 72,3 ans en 2018, ce qui constitue un progrès remarquable. Au chapitre de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et de l'accès à l'éducation, des progrès notables ont été accomplis. Ces évolutions ont suscité des mutations démographiques et économiques qui, dans des conditions favorables, offrent l'occasion de profiter du dividende démographique.

2. Cependant, le rythme de la réduction de la pauvreté s'est ralenti en raison des inégalités, et la pauvreté s'est accrue dans certaines régions, y compris les centres urbains. Comme mentionné dans l'analyse du Bilan commun de pays (CCA) des Nations Unies, les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux et dans l'extension de l'accès aux services pour tous sont loin des effets escomptés en raison de manquements persistants dans les programmes publics en ce qui concerne la qualité, l'administration et le ciblage tenant compte des questions de genre. Certains districts à l'échelon du pays ont été laissés pour compte dans la trajectoire de développement du pays. La COVID-19 a exacerbé davantage les tendances.

3. Le taux de diminution de la mortalité maternelle, qui s'élève aujourd'hui à 165 pour 100 000 naissances vivantes, selon le système de registre de l'État civil par échantillon de 2019, a plafonné au cours de la dernière décennie, en raison de plusieurs facteurs. Les taux de mariage d'enfants restent les plus élevés d'Asie du Sud, avec 51,4 % des femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans. Le taux de natalité chez les adolescentes est élevé, avec 74 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, selon le système de registre de l'État civil par échantillon de 2019. L'accès aux services de planification familiale stagne de la même manière, avec un besoin global non satisfait s'élevant à 12 % (Enquête démographique et sanitaire au Bangladesh de 2018) et à 15,5 % (soit le taux le plus élevé) chez les adolescentes mariées en 2018. Le système de santé a du mal à garantir la présence systématique de professionnel(le)s qualifié(e)s lors des accouchements et à rendre les soins obstétricaux et néonataux d'urgence disponibles partout. Seulement 49,6 % des femmes accouchent dans un établissement sanitaire et 52,7 % des accouchements sont pratiqués par du personnel qualifié ; ce problème doit être résolu de toute urgence afin de réduire les cas de mortalité et de morbidité maternelles évitables. En raison de la pandémie de COVID-19, il existe des préoccupations quant au taux d'abandon scolaire potentiellement élevé chez les filles, qui pourrait entraîner une résurgence des mariages précoces et d'enfants ainsi que des grossesses d'adolescentes, avec ses conséquences sur la santé, l'éducation, l'économie et la violence sexiste.

4. La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte hausse du nombre de personnes considérées comme pauvres, avec 12 millions de personnes supplémentaires tombées dans le gouffre de la pauvreté en raison de la pandémie, selon les estimations. La violence sexiste, exacerbée par des normes sociales néfastes, est désormais une préoccupation encore plus importante. Avant la pandémie, 72,6 % des femmes mariées ou ayant déjà été mariées avaient déclaré avoir subi au moins une forme de violence de la part de leur époux, une tendance qui n'a fait qu'empirer durant la pandémie. Les besoins en matière de santé mentale et psychologique ont augmenté, en particulier chez les femmes et les jeunes, en raison de la recrudescence de la violence et du stress liée aux angoisses, aux pertes d'emploi et aux fermetures d'écoles. La pandémie a mis en évidence la précarité des progrès vers un meilleur accès à la prestation d'informations et de services de santé sexuelle et procréative pour les groupes susceptibles d'être laissés pour compte sur la voie du développement durable, notamment les minorités religieuses et ethniques, les femmes et les enfants, les personnes handicapées et les pauvres des régions urbaines. La fermeture des écoles a eu des répercussions profondes, notamment un manque d'accès à l'éducation à l'économie et aux

compétences de la vie courante, et aux services de santé des jeunes et des adolescents, en particulier des filles.

5. Alors que le gouvernement s'engage dans la mise en œuvre de son huitième plan quinquennal de développement 2020-2025, il fait face à de belles opportunités, mais aussi à de grosses difficultés. Les changements démographiques ont généré une vague de capital humain potentiel pour mettre en œuvre la prochaine phase de développement, pour autant que les tendances de sous-investissement dans la santé, l'éducation et l'emploi décent soient inversées, permettant au pays de tirer parti de son dividende démographique. Cependant, les dépenses budgétaires consacrées à la santé et à l'éducation respectivement ont chuté à un seuil inférieur à la moyenne mondiale entre 2009 et 2016 passant de 13 % à 6 % (santé) et de 9 % à 5,4 % (éducation). Bien que des données soient disponibles, il est nécessaire d'améliorer leur qualité et de s'assurer qu'elles sont utilisées pour orienter la planification et l'élaboration des politiques. Dans son plan quinquennal, le gouvernement renouvelle ses engagements budgétaires dans ces domaines dans le cadre de ses efforts visant à réduire les inégalités de revenus en vue d'une croissance inclusive et de l'exploitation des avantages de la transition démographique, pour laquelle les informations démographiques constitueront un facteur décisif de mise en œuvre et de suivi des progrès.

6. Alors que le gouvernement a accordé la priorité aux investissements dans la réduction des risques de catastrophe, le Bangladesh est l'un des pays les plus touchés par le changement climatique, se classant septième dans l'indice des risques climatiques à long terme. Les phénomènes d'urbanisation rapide, de migration, de disparités régionales et de pratiques environnementales non durables ont été fortement influencés par l'exposition élevée et croissante du pays aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

7. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 présente un plan ambitieux pour soutenir les efforts visant à s'assurer que tous les habitants du Bangladesh (en particulier les plus vulnérables et marginalisés) contribuent aux caractéristiques sociales, environnementales et économiques intégrées du développement durable et inclusif dans le cadre du plan quinquennal et en tirent équitablement parti, aboutissant ainsi à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du « Plan sur les perspectives 2021-2041 ». Le FNUAP, un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'équipe de gestion des programmes des Nations Unies, le groupe thématique sur l'égalité de genre, le groupe de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le groupe sur les données relatives aux ODD, est déterminé à promouvoir la cohérence entre les domaines d'intervention du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment grâce à : (i) son rôle de premier plan en matière de santé sexuelle et procréative et à ses solutions contre la violence sexiste ; (ii) sa capacité à fournir des solutions novatrices au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement ; et (iv) son soutien direct au gouvernement en matière de prise de décisions stratégiques fondées sur des données factuelles et guidées par les données.

8. L'élaboration du nouveau programme de pays s'est inspirée des recommandations découlant de l'évaluation du programme de pays précédent et des enseignements tirés de cet exercice, qui préconisait que le FNUAP intensifie ses travaux sur les nouveaux défis comme l'urbanisation et les catastrophes naturelles d'origine climatique, tout en s'appuyant sur des réalisations majeures comme ses efforts en faveur des sages-femmes et la prise en charge des données. En outre, la capacité institutionnelle des partenaires pendant toute la durée du programme doit être davantage considérée comme l'un des principaux enseignements tirés de l'évaluation. L'intensification des travaux du FNUAP sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment la participation des hommes et des garçons dans les interventions de prévention de la violence sexiste, la mise à la disposition des jeunes non scolarisés d'une éducation aux compétences de la vie courante et le renforcement de l'engagement sur tous les aspects des données, a également été recommandée.

9. Le descriptif de programme de pays n'inclut pas les programmes sur la crise des Rohingya. Les objectifs, interventions et budgets stratégiques destinés aux Rohingya figurent dans le Plan de réponse conjoint pour la crise humanitaire des Rohingya, qui est publié chaque année.<sup>1</sup>

## II. Priorités du programme et partenariats

10. Le dixième programme de pays du FNUAP vise à accélérer les efforts en vue de l'atteinte de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, en mettant l'accent sur les plus défavorisés : bâtir un Bangladesh résilient, agile et prospère où chaque femme et fille vit dans la dignité et la sécurité, où chaque grossesse est souhaitée, où chaque accouchement est sans danger et où le potentiel de chaque jeune est mis à profit. Il aide le gouvernement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, cherche à exécuter les tâches restant à accomplir au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) à travers la réalisation des trois résultats transformateurs du FNUAP, et est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le huitième plan quinquennal du gouvernement.

11. La priorité sera donnée au leadership national et à l'appropriation des résultats en termes de développement qui renforcent les institutions, les politiques, les systèmes et les processus nationaux et locaux. En outre, le programme prévoit des interventions au niveau infranational en adoptant l'approche du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'identifier comme prioritaires les districts en retard et les groupes vulnérables risquant d'être laissés pour compte. Un appui au gouvernement sera fourni pour assurer son expansion dans le filet de sécurité sociale et l'accroissement de son investissement dans celui-ci, en particulier dans les services de santé sexuelle et procréative destinés aux femmes et aux filles, à travers des cadres juridiques et politiques et la prestation de services correspondants, y compris au niveau infranational ciblé.

12. Le programme sera mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits humains, respectant les principes d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des filles. Il a pour objet d'accroître la résilience en renforçant les capacités locales et communautaires dans le sillage de la préparation et de l'intervention contre les catastrophes naturelles d'origine climatique et les pandémies, à l'appui des engagements du gouvernement envers le Cadre de travail de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'agilité dans sa mise en œuvre, en s'appuyant sur l'innovation et l'apprentissage.

13. Les partenariats à tous les niveaux joueront un rôle clé dans l'atteinte des résultats du programme. Le FNUAP jouera un rôle de fédérateur pour favoriser l'émergence de solutions multisectorielles aux problèmes complexes de santé sexuelle et procréative et de droits en matière de procréation, de l'égalité de genre, de l'autonomisation des femmes et des filles et de l'épanouissement des jeunes, notamment par le biais de la programmation conjointe avec d'autres entités des Nations Unies. À l'appui du plaidoyer pour faire avancer le Programme d'action de la CIPD, les partenariats avec le gouvernement, les universités, les organisations de la société civile, les réseaux de femmes et de jeunes seront renforcés, soutenus par des partenariats de communication, y compris avec les médias. Le FNUAP continuera à s'associer à des institutions financières internationales en vue de fournir des services sociaux opportuns aux districts en retard et aux segments négligés de la population. L'engagement du secteur privé poursuivra sa lancée pour mobiliser des ressources, et la société civile demeure un partenaire clé dans les efforts de plaidoyer. Le FNUAP encouragera et facilitera une coopération Sud-Sud mutuellement avantageuse afin de faciliter les échanges techniques et le renforcement des capacités. Le dialogue politique, les conseils stratégiques, l'assistance

---

<sup>1</sup> Le gouvernement du Bangladesh qualifie les Rohingya de « ressortissants du Myanmar déplacés de force ». Le système des Nations Unies qualifie cette population de « réfugiés rohingya », conformément au cadre international applicable. Dans le plan de réponse conjoint 2021, les deux expressions sont utilisées, le cas échéant, pour désigner la même population.

technique, la production de connaissances et le renforcement des capacités de haut niveau seront les principaux modes d'engagement dans l'ensemble des domaines du programme.

#### **A. Santé sexuelle et procréative**

14. La réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et des besoins non satisfaits en matière de planification familiale grâce au renforcement du système de santé contribuera directement à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable concernant le développement et le bien-être équitables, en particulier les produits liés à l'accès universel à des services sociaux et de protection de haute qualité et tenant compte des questions de genre. Le programme est rigoureusement aligné sur les objectifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui consistent à : (i) renforcer les cadres politiques et réglementaires, en particulier la protection des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes ainsi que la protection sociale ; et (ii) autonomiser la population, en particulier cette frange laissée pour compte, pour qu'elle puisse profiter des services sociaux et de protection. Ces interventions viseront à améliorer la qualité des soins en réduisant considérablement la mortalité maternelle et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, en particulier au niveau des établissements.

15. *Produit 1. Des cadres juridiques et politiques, des réglementations et des systèmes de conformité, de responsabilisation et de gestion des données mis à jour et améliorés renforceront le système de santé et réduiront la morbidité et la mortalité maternelles et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale grâce à l'adoption d'approches intégrées, multisectorielles et fondées sur les droits humains au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement.*

16. Cet objectif sera atteint grâce au plaidoyer, à l'assistance technique, à la production de données factuelles et à l'appui à la coordination verticale et horizontale à l'échelle du gouvernement en vue de : (a) renforcer les lois, les politiques et autres processus de prise de décisions et de responsabilisation fondés sur des données factuelles et touchant les services complets de santé sexuelle et procréative, en garantissant des allocations budgétaires et des dépenses de santé adéquates pour améliorer l'équité, la qualité et l'utilisation des services intégrés pour tous, y compris dans le contexte de la couverture sanitaire universelle ; (b) renforcer la gestion globale des connaissances, la production et l'analyse des données dans les systèmes publics et privés ; et (c) renforcer la préparation nationale et communautaire et garantir l'établissement de priorités en matière des besoins liés à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à la violence sexiste pendant et après les crises humanitaires, en particulier dans les zones vulnérables aux catastrophes induites par le changement climatique, afin de renforcer la résilience.

17. *Produit 2. Amélioration de la disponibilité d'informations et de services de haute qualité, fondés sur les droits humains, complets et intégrés en matière de santé sexuelle et procréative au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement, en particulier pour les femmes et les filles les plus vulnérables et marginalisées.*

18. Cet objectif sera atteint grâce à une assistance technique et une communication et un plaidoyer en faveur du changement social et comportemental, en mettant l'accent sur la qualité des soins en vue : (a) de renforcer l'état de préparation du système et des établissements de santé, y compris la gestion des ressources humaines et des approvisionnements dans les secteurs public et privé ; (b) d'améliorer la capacité à fournir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base de haute qualité aux niveaux du district et inférieurs ; (c) de renforcer les services de planification familiale, en particulier pour répondre aux besoins non satisfaits et prévenir les grossesses chez les adolescentes ; (d) de renforcer la formation des sages-femmes et le perfectionnement professionnel au niveau de l'établissement ; et (e) de renforcer les services de soutien psychosocial et de santé mentale dans le cadre des programmes de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence sexiste destinés aux populations à risque et aux prestataires de services, y compris dans les situations d'urgence.

## B. Adolescents et jeunes

19. En s'efforçant de veiller à ce que les adolescents et les jeunes soient pleinement engagés et autonomisés pour faire valoir leurs droits à la santé sexuelle et procréative et qu'ils mènent une vie exempte de discrimination, de violence et de détresse psychologique, le programme contribuera à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier les produits liés à la protection sociale, des enfants et des jeunes.

20. *Produit 1. Les adolescents et les jeunes dans les districts cibles, y compris les districts enclins aux catastrophes, acquièrent des compétences de la vie courante en vue de bénéficier du renforcement des droits en matière de santé sexuelle et procréative, de la santé mentale et de l'adoption des attitudes équitables à l'égard du genre.*

21. Le programme : (a) accroîtra la capacité des établissements d'enseignement et de santé à étendre l'éducation aux compétences de la vie courante et les services de santé sexuelle et procréative adaptés aux adolescents et aux jeunes scolarisés et non scolarisés, notamment en intégrant de manière plus globale ladite éducation dans les cadres politiques ; (b) rehaussera les connaissances sur les moyens de subsistance et les compétences de la vie courante chez les filles, y compris les filles mariées ; (c) renforcera l'engagement communautaire dans la promotion d'attitudes équitables à l'égard du genre et l'élargissement de l'accès à l'éducation aux compétences de la vie courante, notamment pour les jeunes marginalisés ; (d) renforcera la résilience des adolescents et des jeunes pour faire face aux catastrophes et aux chocs climatiques et pour s'y adapter et s'en remettre, notamment grâce à des stratégies de préparation et d'intervention et des mesures basées sur les prévisions ; (e) étendra la prestation de services de santé mentale et psychosociaux spécialisés et non spécialisés adaptés aux adolescents et aux jeunes et à leurs pourvoyeurs de soins, en particulier les jeunes vulnérables et marginalisés ; et (f) constituera et étendra des plateformes de jeunes en vue de favoriser une participation et un encadrement significatifs des jeunes au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement.

22. *Produit 2. Les filles, y compris celles qui sont mariées ou exposées au risque de grossesse d'adolescentes et de mariage d'enfants, bénéficient de meilleures opportunités d'éducation à l'économie et aux compétences de la vie courante, sont protégées contre la violence et sont aptes à accéder aux interventions et aux services de protection au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement.*

23. Cet objectif sera atteint grâce à des efforts de renforcement des capacités, de sensibilisation et d'approche communautaire visant à : (a) accroître la capacité des acteurs gouvernementaux nationaux et locaux, ainsi que des organisations de base dirigées par des femmes et des jeunes en vue de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le mariage d'enfants et de prévention de grossesses d'adolescentes ; (b) renforcer les programmes et services d'autonomisation économique ciblant les adolescentes les plus pauvres et leurs familles ; (c) accroître les connaissances des filles, y compris des filles mariées, sur la grossesse d'adolescentes grâce à l'éducation aux compétences de la vie courante ; (d) promouvoir des attitudes équitables à l'égard du genre et soutenir les droits des filles, y compris la sensibilisation au mariage d'enfants, au sein des communautés et parmi leurs dirigeants, même dans les zones enclines aux catastrophes ; (e) autonomiser les adolescentes dans les districts enclins aux catastrophes afin de renforcer la résilience et la sensibilisation des communautés à la prévention du mariage d'enfants grâce à l'éducation aux compétences de vie courante et aux services de santé menstruelle ; et (f) renforcer la capacité des organisations locales de base dirigées par des femmes et des jeunes à prendre des mesures destinées à la prévention du mariage d'enfants.

## C. Égalité de genre et autonomisation des femmes

24. Le respect des normes sociales équitables du point de vue du genre, un contexte juridique et politique non discriminatoire et des systèmes renforcés visant à prévenir la violence sexiste et les pratiques néfastes et à y répondre dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement contribueront directement à la réalisation 5 du Plan-cadre de

coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui prévoit l'accélération de l'adoption des mesures juridiques et sociales en vue de prévenir les niveaux élevés de violence sexiste et de pratiques néfastes auxquels les femmes, les filles et les minorités sexuelles sont confrontées et à y répondre. En outre, le programme contribuera à la réalisation de produits tenant compte des questions de genre intégrés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

25. *Produit 1. Les normes de genre et l'acceptation de la violence sexiste et des pratiques néfastes, y compris parmi les groupes vulnérables, sont transformées, contribuant à l'instauration de communautés plus inclusives et résilientes.*

26. Cet objectif sera atteint grâce : (a) à des initiatives de communication sur le changement social et comportemental et l'engagement communautaire en vue de renforcer la prévention de la violence sexiste, des pratiques néfastes et des normes sociales parmi les communautés, les individus et les prestataires de services ciblés ; et (b) au renforcement des capacités des personnes marginalisées et exclues, en particulier les femmes et les filles, pour lutter contre la discrimination et les normes sociales néfastes et participer à la prise de décision, y compris dans les communautés touchées par les catastrophes et le changement climatique.

27. *Produit 2. Un contexte juridique et politique favorable ; des capacités nationales et infranationales renforcées ; et une meilleure coordination et prestation de services centrés sur les victimes pour mieux lutter contre la violence sexiste, en particulier parmi les groupes vulnérables, dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement.*

28. Le FNUAP : (a) se chargera des conseils et d'un appui techniques, notamment sur la collecte de données, la recherche et l'analyse des données factuelles afin de cerner la prévalence de la violence, des pratiques néfastes et des normes sociales ainsi que les facteurs de risque connexes ; et pour établir des rapports des organes conventionnels et aligner la législation nationale sur les normes et engagements internationaux ; (b) accroîtra la sensibilisation, les connaissances et les capacités des parties prenantes gouvernementales concernées en vue de la mise en œuvre et du suivi des lois, des politiques et des programmes de prévention et d'intervention existants touchant la violence sexiste, les pratiques néfastes et les normes sociales ; (c) accroîtra la capacité du gouvernement et des autres parties prenantes à coordonner les programmes, les lois et les politiques multisectoriels en matière de prévention et d'intervention contre la violence sexiste et les pratiques néfastes pour tous ; (d) renforcera les capacités institutionnelles et individuelles en vue de la mise en œuvre de réponses multisectorielles à la violence sexiste axée sur les victimes, y compris les réponses d'orientation et de suivi, conformément aux normes internationales, y compris le cadre d'actions humanitaires ; (e) renforcera les capacités de prévention et d'intervention contre la violence dans les zones urbaines, en collaboration avec les organisations du secteur privé et du secteur des transports publics ; et (f) accroîtra la capacité des services chargés de l'application des lois à fournir des services multisectoriels axés sur les victimes, conformément aux normes internationales. Dans l'ensemble, des efforts seront déployés pour entreprendre des programmes innovants fondés sur des données factuelles, en particulier concernant la lutte contre la pandémie de COVID-19 et la reprise dans le sillage de celle-ci et pour permettre l'intensification des initiatives portant leurs fruits.

#### **D. Dynamique des populations**

29. La production et l'analyse de données afin de comprendre, de gérer et de tirer parti des changements démographiques au Bangladesh sont étroitement liées à la priorité stratégique 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui envisage un développement économique inclusif et durable, notamment un développement économique vert et équitable, exploitant ainsi le dividende démographique.

30. *Produit 1. Accroissement de l'utilisation des informations démographiques et des données démographiques ventilées dans les politiques, plans et programmes nationaux afin de permettre au Bangladesh d'exploiter le dividende démographique, de faire progresser le Programme d'action de la CIPD et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

31. Cet objectif sera atteint grâce à l'assistance technique, au renforcement des capacités et au plaidoyer visant à : (a) améliorer la capacité du gouvernement à recueillir, à analyser et à diffuser des données démographiques ventilées, notamment pour répondre aux inégalités et aux impacts des dépenses engagées dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux ; (b) renforcer la capacité nationale à utiliser des informations démographiques et des données démographiques ventilées de haute qualité pour orienter les politiques, les plans et les programmes ainsi que leur suivi, en mettant l'accent sur la lutte contre les inégalités ; et (c) doter les décideurs de connaissances et de compétences sur la population et le développement et leurs liens avec le développement durable.

### III. Gestion du programme et des risques

32. L'exécution à l'échelle nationale, sous la coordination générale de la Division des relations économiques du ministère des Finances, continuera d'être la modalité opérationnelle du FNUAP en ce qui concerne le programme de pays. L'accent sera mis sur les mécanismes de suivi et de rapports de qualité au niveau du programme, des réalisations et des produits, conformément à la politique de gestion axée sur les résultats du FNUAP.

33. Le bureau de pays alignera ses effectifs sur les besoins du programme tout en continuant de bénéficier de l'assistance technique du bureau régional de l'Asie-Pacifique et de l'expertise multidisciplinaire de l'ensemble des entités des Nations Unies. Alors que le Bangladesh se prépare à sortir de la catégorie de « pays en voie de développement », l'élaboration du programme évoluera en fonction de la mutation du paysage de développement et de financement, afin de promouvoir des résultats durables.

34. Plusieurs risques pourraient avoir une incidence sur la prestation du programme. Premièrement, la pandémie de COVID-19 pourrait affecter davantage les services de base et la protection sociale et perturber les systèmes de santé, ce qui influera sur les résultats du programme. L'appui à une réponse immédiate et durable à la crise aidera le gouvernement à atténuer les impacts de toute résurgence du virus.

35. Deuxièmement, les risques que présentent les catastrophes naturelles d'origine climatique pourraient encore exacerber la crise de la violence sexiste, accentuer les inégalités et la pauvreté multidimensionnelle et accroître le besoin pressant de services de base et de protection sociale tout en surchargeant les systèmes nationaux dans les zones vulnérables et difficiles d'accès. Le FNUAP tirera parti de ses avantages comparatifs au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement, conformément à ses normes sociales et environnementales. Dans le cas de catastrophes d'origine climatique ou de pandémies, le FNUAP envisagera, de concert avec le gouvernement, la reprogrammation des fonds en faveur des activités visant à réduire l'impact et à renforcer la résilience.

36. Troisièmement, si les normes sociales qui s'opposent à l'égalité de genre, à l'autonomisation des femmes et des filles, à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation devenaient plus omniprésentes et davantage prises en compte dans les politiques publiques, le contexte de mise en œuvre du programme pourrait devenir plus difficile. Cela pourrait avoir de graves conséquences sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, la prévention et l'intervention contre la violence sexuelle et sexiste, et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, tout en rendant le plaidoyer, le changement de comportement et le déploiement des services plus difficiles. Le FNUAP continuera de produire des données factuelles et de plaider aux plus hauts niveaux pour orienter la prise de décision sur ces questions.

37. Le programme atténuera les risques opérationnels associés à la mise en œuvre de programmes à grande échelle dans un contexte national complexe et dynamique. Le bureau de pays évaluera les risques liés aux opérations et aux programmes et en assurera la gestion. Afin de faciliter la gestion des programmes tenant compte des risques, le FNUAP continuera de veiller à ce que les capacités programmatiques et opérationnelles nécessaires soient disponibles dans le bureau de pays.

38. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers



le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

#### **IV. Suivi et évaluation**

39. Le FNUAP s'engage à faire le suivi des résultats du programme à la fois pour le programme de pays et le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Afin d'assurer le suivi des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, UN INFO sera mise à contribution à titre de principale plateforme de suivi et d'orientation des discussions au sein du Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, composé de l'équipe de pays des Nations Unies et des hauts responsables des ministères concernés sous l'égide du ministère des Finances.

40. Le FNUAP continuera de participer aux groupes de travail interorganismes comme le groupe sur les données, le groupe de suivi et d'évaluation, le groupe thématique sur l'égalité de genre, ainsi que l'équipe de gestion du programme, et fournira des orientations sur le plan technique et programmatique et un cadre de coordination en vue de mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de contribuer au suivi des ODD, notamment par le biais des examens nationaux volontaires.

41. Le bureau de pays a mis en place une stratégie globale de suivi et d'évaluation. Le FNUAP et le gouvernement assureront la gestion et le suivi du programme de pays, conformément aux politiques et aux procédures du FNUAP et en utilisant des cadres adaptatifs de gestion et de responsabilité fondées sur les résultats. Des visites sur le terrain et des réunions techniques régulières avec les partenaires d'exécution permettront de suivre les progrès et d'ajuster les plans de travail annuels en conséquence. Des évaluations annuelles et à mi-parcours du programme seront menées pour analyser les progrès réalisés et évaluer la réorientation des stratégies du programme. Une évaluation du programme de pays sera menée vers la fin de la période d'exécution afin d'identifier les enseignements tirés et les priorités relatives au cycle de coopération suivant. Les mesures d'assurance qualité et de renforcement des capacités pour les partenaires d'exécution du FNUAP seront évaluées au moyen d'une formation annuelle à la gestion de projets et de programmes.

42. Un plan de suivi et d'évaluation chiffré sera mis en œuvre et revu périodiquement afin de garantir l'allocation adéquate de ressources aux activités de suivi et d'évaluation du programme.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE BANGLADESH (2022-2026)

<b>PRIORITÉ NATIONALE : santé, population et nutrition</b>				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : d'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, bénéficieront d'un meilleur accès aux services de protection sociale, de filet de sécurité et sociaux de base de qualité, inclusifs, adaptés au genre et aux crises, universels et résilients ainsi que d'une utilisation améliorée de ces services.</b>				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence.</b>				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de mortalité maternelle <i>Niveau de référence : 165 (2019) ; Niveau cible : 100 (2026)</i></li> <li>• Proportion des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins de planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes modernes <i>Niveau de référence : 77,4 % (2019) ; Niveau cible : 80 % (2026)</i></li> <li>• Proportion d'accouchements effectués par des accoucheuses qualifiées <i>Niveau de référence : 59 % (2021) ; Niveau cible : 72 % (2026)</i></li> </ul>	Produit 1. Des cadres juridiques et politiques, des réglementations et des systèmes de conformité, de responsabilisation et de gestion des données mis à jour et améliorés pour renforcer le système de santé et pour réduire la morbidité et la mortalité maternelles et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale grâce à l'adoption d'approches intégrées, multisectorielles et fondées sur les droits humains au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie nationale de planification familiale fondée sur les droits humains élaborée et approuvée par le ministère de la Santé et du Bien-être familial, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative pour la planification familiale 2030 <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i></li> <li>• Le dispositif minimum d'urgence pour la santé procréative est intégré dans les plans nationaux de préparation et d'intervention humanitaire et approuvé par le gouvernement <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i></li> <li>• Des indicateurs de santé sexuelle et procréative, ventilés par âge, genre et zone géographique, sont régulièrement recueillis pour les districts prioritaires par le biais du système national d'information sanitaire et analysés en termes de vulnérabilité. <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i></li> </ul>	Direction générale des services de santé ; direction générale de la planification familiale ; direction des soins infirmiers et obstétricaux ; société des sages-femmes du Bangladesh ; conseil des infirmières et des sages-femmes du Bangladesh ; société d'obstétrique et de gynécologie du Bangladesh ; universités ; organisations de la société civile ; entités des Nations Unies ; organisations non gouvernementales	6,4 millions de dollars (0,7 million provenant de ressources ordinaires et 5,7 millions d'autres ressources)
	Produit 2. Amélioration de la disponibilité d'informations et de services de haute qualité, fondés sur les droits humains, complets et intégrés en matière de santé sexuelle et procréative au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement, en particulier pour les femmes et les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'établissements de santé publique dans les districts prioritaires fournissant des soins de haute qualité, dirigés par des sages-femmes, y compris des soins obstétricaux et néonataux d'urgence <i>Niveau de référence : 7 % (2021) ; Niveau cible : 73 % (2026)</i></li> <li>• Pourcentage de centres de santé de sous-districts prioritaires dans les zones difficiles d'accès offrant des</li> </ul>	38,1 millions de dollars (5,8 millions provenant de ressources ordinaires et 32,3 millions d'autres ressources)	

	filles les plus vulnérables et marginalisées	services de planification familiale volontaire de haute qualité et complets <i>Niveau de référence : 14 % (2021) ; Niveau cible : 53 % (2026)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'hôpitaux de district et de sous-district dotés d'un personnel médical formé pour fournir un soutien clinique centré sur les victimes et des orientations aux victimes de violences sexistes <i>Niveau de référence : 12 % (2021) ; Niveau cible : 43 % (2026)</i></li> </ul>		
<b>PRIORITÉ NATIONALE : santé, population et nutrition</b>				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : d'ici 2026, la population, en particulier les segments les plus vulnérables et marginalisés, bénéficiera d'un meilleur accès aux services de protection sociale, de filet de sécurité et sociaux de base de qualité, inclusifs, adaptés au genre et aux crises, universels et résilients ainsi que d'une utilisation améliorée de ces services.				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, sont autonomisés pour avoir accès à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'aux droits en matière de procréation, dans tous les contextes.				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 18 ans <i>Niveau de référence : 51,4 % (2019) ; Niveau cible : 30 % (2026)</i></li> <li>Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) <i>Niveau de référence : (2019) ; Niveau cible : 60 (2026)</i></li> </ul>	Produit 1. Les adolescents et les jeunes des districts prioritaires, y compris les districts enclins aux catastrophes, ont acquis des compétences de la vie courante en vue de bénéficier d'une amélioration en matière de santé sexuelle et procréative, de santé mentale et des attitudes équitables à l'égard du genre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes nationaux d'enseignement primaire et secondaire intègrent un contenu complet d'apprentissage des compétences de la vie courante et sont approuvés par le gouvernement <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i></li> <li>Nombre d'instituts de formation dans les districts prioritaires ayant adopté un programme d'enseignement de compétences de la vie courante, transformateur en matière de genre et traitant de la santé procréative et de l'égalité de genre destiné aux adolescents et aux jeunes scolarisés et non scolarisés <i>Niveau de référence : 285 (2021) ; Niveau cible : 300 (2026)</i></li> <li>Pourcentage de jeunes représentant des plateformes de jeunes existantes, qui s'engagent dans un dialogue politique au niveau national sur les questions de la jeunesse au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 5 % (2026)</i></li> </ul>	Ministères : Jeunesse et Sports, Éducation, Santé et Bien-être familial, Affaires féminines et de l'Enfance ; autorité nationale pour le développement des compétences ; organisations de la société civile ; organisations non gouvernementales ; universités ; médias ; parlementaires ; entités des Nations Unies	5,1 millions de dollars (3,6 millions provenant de ressources ordinaires et 1,5 million d'autres ressources)

	<p>Produit 2 : les filles exposées à des risques de grossesse d'adolescentes ou de mariage d'enfants ou qui sont mariées bénéficient de meilleures opportunités d'éducation à l'économie et aux compétences de la vie courante, sont protégées contre la violence et sont aptes à accéder aux interventions et aux services de protection au sein du continuum développement-opérations humanitaires-consolidation de la paix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de filles ayant reçu une éducation aux compétences de la vie courante relativement à la protection et à la prévention contre le mariage d'enfants et la grossesse d'adolescentes dans les districts prioritaires présentant des taux élevés de mariage d'enfants <i>Niveau de référence : 4 300 (2020) ; Niveau cible : 20 000 (2026)</i></li> <li>• Nombre de plans au niveau de districts prioritaires traitant des interventions fondées sur des données factuelles pour lutter contre le mariage d'enfants et la grossesse d'adolescentes élaborés et mis en œuvre conformément au Plan d'action national pour l'élimination du mariage d'enfants <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 5 (2026)</i></li> </ul>		<p>2,4 millions de dollars (0,9 million provenant de ressources ordinaires et 1,5 million d'autres ressources)</p>
<p><b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> protection sociale, bien-être social et inclusion sociale. Égalité de genre et autonomisation des femmes</p>				
<p><b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP :</b> d'ici 2026, davantage de femmes, de filles et de minorités sexuelles profiteront d'un environnement dans lequel elles seront habilitées à exercer leurs droits, leur liberté d'action et leur pouvoir de décision sur tous les aspects de leur vie pour une vie exempte de toute forme de discrimination, de violence et de normes et pratiques néfastes.</p>				
<p><b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP :</b> L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement progressent</p>				
<p><b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b></p>	<p><b>Produits du programme de pays</b></p>	<p><b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b></p>	<p><b>Contributions des partenaires</b></p>	<p><b>Ressources (à titre indicatif)</b></p>
<p>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de survenance : <i>Niveau de référence : 54,7 (2015) ; Niveau cible : 20 (2026)</i></li> </ul>	<p>Produit 1. Le changement positif des normes de genre et le recul de l'acceptation de la violence sexiste et des pratiques néfastes, y compris parmi les groupes vulnérables, contribuent à l'instauration de communautés plus inclusives et résilientes.</p> <p>Produit 2. Un contexte juridique et politique favorable et des capacités nationales et infranationales renforcées ; prestation et coordination de services centrés sur les victimes pour lutter contre la violence sexiste, en particulier parmi les groupes vulnérables,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'augmentation de la population cible connaissant les principales causes et conséquences de la violence sexiste parmi les participants aux initiatives de mobilisation communautaire dans les districts prioritaires, ventilé par hommes et garçons, femmes et filles <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : Hausse de 80 % par rapport au niveau de référence</i></li> <li>• Nombre de lois, politiques et réglementations sur l'égalité de genre, la violence sexiste, les pratiques néfastes et les droits [en matière de procréation] des femmes élaborées ou révisées avec des modifications ou dont les dispositions discriminatoires ont été abrogées, conformément aux normes internationales reposant sur des données factuelles</li> </ul>	<p>Ministères : Affaires féminines et de l'Enfance ; secteur privé ; médias ; organisations de la société civile ; organisations non gouvernementales ; entités des Nations Unies</p>	<p>2,1 millions de dollars (1,4 million provenant de ressources ordinaires et 0,7 million d'autres ressources)</p> <p>7,4 millions de dollars (5,6 millions provenant de ressources ordinaires et 1,8 million</p>

	dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement.	<p><i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 3 (2026)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un mécanisme national pour assurer la coordination entre les diverses parties prenantes, y compris la société civile et les entités collaborant avec les groupes vulnérables et les hommes et les garçons, afin de renforcer les initiatives multisectorielles de prévention et d'intervention contre la violence sexiste au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2026)</i></li> <li>Nombre d'établissements dans les districts, soutenus par le FNUAP, fournissant des services de réponse à la violence sexiste centrés sur les victimes, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 130 (2020) ; Niveau cible : 150 (2026)</i></li> </ul>		d'autres ressources)
<b>PRIORITÉ NATIONALE : santé, population et nutrition</b>				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : d'ici 2026, davantage de personnes au Bangladesh, en particulier les personnes vulnérables et marginalisées de tous les genres et groupes sociaux et celles des districts en retard, bénéficieront de moyens de subsistance durables et d'opportunités de travail décent résultant d'un développement économique responsable, inclusif, durable, vert et équitable.</b>				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde.</b>				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
<p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des 16 indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP produits au niveau national avec ventilation complète lorsque cela est pertinent pour l'objectif conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles <i>Niveau de référence : 62 %</i></li> </ul>	<p>Produit 1. Accroissement de l'utilisation des informations démographiques et des données démographiques ventilées dans les politiques, plans et programmes nationaux afin de permettre au Bangladesh d'exploiter le dividende démographique, de faire progresser le Programme d'action de la CIPD et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports analytiques, de monographies, de notes de synthèse et de supports de communication élaborés sur la base des données du recensement de la population et du logement de 2021 et d'autres nouvelles données d'enquêtes basées sur la population (par ex., EDS, MICS, enquête sur la violence à l'égard des femmes) <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 10 (2026)</i></li> <li>Nombre de plans de développement élaborés et approuvés pour exploiter le dividende démographique <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 2 (2026)</i></li> </ul>	<p>Bureau des statistiques du Bangladesh ; division d'économie générale ; ministère de la Planification ; secrétariat du Parlement ; bureau du Premier ministre ; ministère de la Santé et du Bien-être familial ; ministère des Affaires féminines et de l'Enfance ; organisations de la société civile ; organisations non gouvernementales ;</p>	<p>5,5 millions de dollars (3,5 millions provenant de ressources ordinaires et 2 millions d'autres ressources)</p>

<p>(2020) ; Niveau cible : 75 % (2026)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recommandations de plans nationaux et sectoriels, y compris des conseils stratégiques sur les questions démographiques et de développement formulés à l'intention des ministères concernés par les commissions parlementaires et les comités d'experts démographiques pour lutter contre les inégalités et faire avancer le programme d'action de la CIPD pour un développement durable inclusif Niveau de référence : 2 (2021) ; Niveau cible : 8 (2026)</li> </ul>	<p>universités et instituts de recherche ; médias de masse ; secteur privé ; entités des Nations Unies</p>	
--	--	---	--	--

---